

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom
Prénom
Fonction
Cabinet/ Organisme
Barreau
Adresse
.....
Téléphone
Télécopie
E-mail

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)
Assujetti à la TVA en tant que personne physique :
Numéro de TVA en cette qualité

BE _____ (10 chiffres)
FR _____ (11 chiffres)
LU _____ (8 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité
FR _____ (11 chiffres)



Non Assujetti à la TVA

Séminaire Ateliers

« DROIT PENAL ET DROITS FONDAMENTAUX :
le renforcement de la place de l'avocat »

Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014

Participation aux frais par personne : 300 euros TTC**

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu.

*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

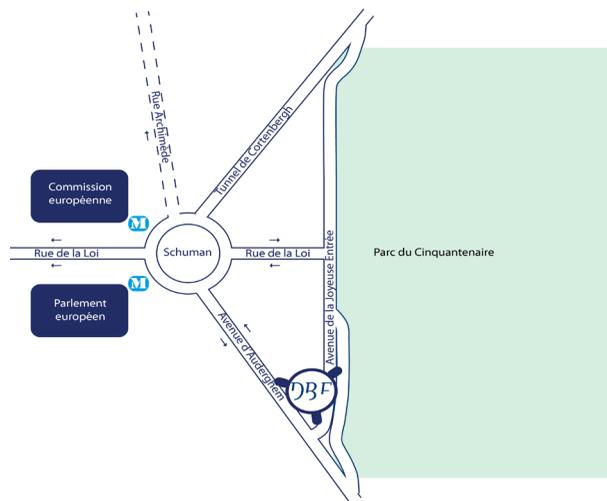
**30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Manifestations à venir

**Mercredi 18 juin : Propriété intellectuelle :
« Brevet unitaire européen, juridiction unifiée
des brevets : quelles perspectives ? »**

Octobre : Les avocats face aux défis des nouvelles technologies

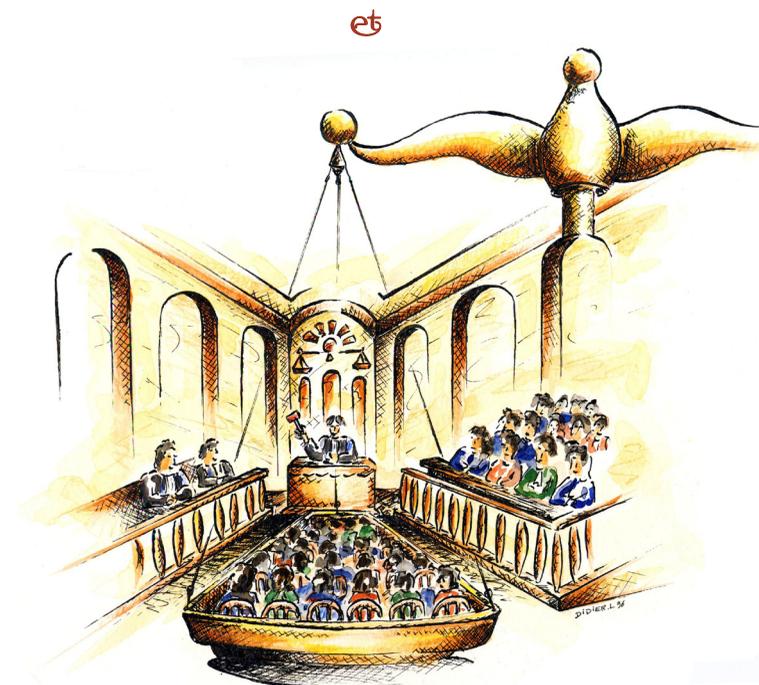
Vendredi 14 novembre : Les derniers développements du droit européen de la concurrence



Délégation des Barreaux de France

**SÉMINAIRE ATELIERS À BRUXELLES
jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014**

DROIT PENAL



DROITS FONDAMENTAUX

**Le renforcement
de la place de l'avocat**

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



JEUDI 22 MAI 2014

VENDREDI 23 MAI 2014

JOUR 1

15h00 - 15h15 : Pause

12h00 - 13h30 : Déjeuner sur place

9h00 : Accueil des participants

15h15 - 16h15 : La mise en œuvre de l'inconventionnalité des dispositions internes devant les juridictions européennes :

ATELIER 4
La pratique de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière pénale et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (13h30 - 15h00)

9h15 - 9h45 : Propos introductifs : « Les nouvelles compétences de l'Union européenne en matière pénale »

Loïc DUSSEAU, Avocat au Barreau de Paris, AMCO
Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

- 15h15 - 15h45 : Devant la Cour de Justice de l'Union européenne

Jean-Paul HORDIES, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Maître de conférences à Sciences-Po, Paris

13h30 - 14h00 : La jurisprudence de la CJUE en matière pénale (le mandat d'arrêt européen, *ne bis in idem*, etc)

Anne WEYEMBERGH, Professeur, ULB, Vice-Présidente de l'Institut d'Etudes européennes (ULB)
Coordinateur de l'ECLAN (European Criminal Law Academic Network)

ATELIER 1
Les nouvelles garanties conférées par les directives en matière de procédures pénales et leur transposition en France (9h45-12h30)

9h45 - 10h15 : Les directives relatives à la traduction, l'interprétation, le droit à l'information et l'accès à l'avocat

Florent LOYSEAU de GRANDMAISON, Avocat au Barreau de Paris, Expert français au Comité Droit pénal européen du CCBE

- 15h45 - 16h15 : Devant la Cour européenne des droits de l'homme

Laurent PETTITI, Avocat au Barreau de Paris, Président de la Délégation permanente du CCBE auprès de la CEDH

14h00 - 14h30 : L'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la pratique

Jean Jacques FORRER, Président de la Délégation des Barreaux de France

10h15 - 10h45 : Le droit des victimes
Aldo BULGARELLI, Président du CCBE

16h15 - 17h00 : Débat avec la salle

JOUR 2

10h45 - 11h00 : Pause

15h00 - 15h15 : Pause

11h00 - 12h00 : Les nouvelles garanties procédurales sont-elles « solubles » dans la procédure pénale française et à quelles conditions ?

David TOUVET, Conseiller Justice, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

9h00 : Accueil des participants

ATELIER 3
De nouvelles propositions de directives en cours de discussion et le projet relatif au procureur européen (9h15 - 12h00)

9h15 - 10h15 : De nouvelles propositions en cours de discussion en matière d'aide juridictionnelle, de présomption d'innocence et de personnes vulnérables

James McGUILL, Président du Comité Droit pénal européen du CCBE
Olivier TELL, Chef d'Unité Droit pénal procédural, DG Justice, Commission européenne

14h30 - 15h00 : Débat avec la salle

ATELIER 5
Vers une accession de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (15h15 - 15h45)

Loredana TASSONE, Avvocato au Barreau de Rome, inscrite au Barreau de Strasbourg

12h00 - 12h30 : Débat avec la salle

12h30 - 14h00 : Déjeuner sur place

ATELIER 2
Les conséquences potentielles d'un défaut de conformité du droit français (14h00-17h00)

14h00 - 14h30 : Nullités des procédures pénales sur le fondement d'une directive

David LEVY, Directeur du pôle juridique, Conseil National des Barreaux

14h30 - 15h00 : Débat avec la salle

10h15 - 10h45 : Débat avec la salle

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 - 11h30 : Le futur procureur européen
Vincent ASSELINEAU, Avocat au Barreau de Paris

11h30 - 12h00 : Débat avec la salle

